

Comme c'est étonnant ! Chez les imams, beaucoup de cas de violences sexuelles...

écrit par Juvénal de Lyon | 7 mars 2025





On en apprend de belles parmi les femmes coraniques, il n'y a pas que chez les « bons pères » ou autres Abbés Pierre !!!

Coran 2 : 223 – « Vos épouses sont pour vous un champ de labour; allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez et oeuvrez pour vous-mêmes à l'avance » (masturbez vous en vous préparant).

Le consentement est donc superflu, surtout pendant les longues nuits de ramdam !!!

Juvénal

#MeToo musulman : chronologie d'une douloureuse libération de la parole

Depuis des mois, plusieurs affaires de violences sexuelles mettant en cause des imams connus éclatent sur les réseaux sociaux, suscitant de vives controverses. Ces affaires ont poussé certains responsables musulmans à réfléchir à des dispositifs pour recueillir la parole

des victimes.

Marguerite de Lasa,

le 06/03/2026

La vague de libération de la parole sur les violences sexuelles, qui déferle dans toutes les sphères de la société française, y compris l'Église catholique, n'épargne pas la communauté musulmane. Depuis plus d'un an, des lanceuses d'alerte musulmanes dénoncent en ligne les agissements de prédicateurs très en vue sur les réseaux sociaux, déclenchant en retour une série de polémiques et de cyberharcèlement.

Ces affaires ont conduit certains responsables religieux à réfléchir au manque de structures au sein du culte musulman qui permettraient de recueillir la parole des victimes, de les orienter vers la justice civile et d'écarter préventivement les prédicateurs mis en cause. Retour sur plus d'un an de combats et de controverses.

► **Octobre 2023 : premier lanceur d'alerte**

Tout commence en octobre 2023, lorsqu'un jeune influenceur musulman belge dénonce sur TikTok les agissements présumés du prédicateur Mohamed Nadhir. Ce dernier n'est pas n'importe qui : suivi par 168 000 abonnés sur YouTube et 84 000 sur Instagram, il est l'une des figures emblématiques des prédicateurs 2.0 apparus ces dernières années sur les réseaux sociaux et très suivis par nombre de jeunes musulmans.

Affirmant se fonder sur le témoignage d'une jeune femme, l'influenceur accuse Mohamed Nadhir d'avoir insisté pour avoir des relations sexuelles avec cette femme en lui promettant le mariage, et d'avoir pris un enregistrement à son insu pendant un rapport sexuel. La victime a

depuis porté plainte pour « *revenge porn* » (« vengeance pornographique »), et une enquête est ouverte, confiée au commissariat de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis).

Contacté par *La Croix*, l'avocat de Mohamed Nadhir indique que ce dernier est « *très affecté par ces accusations qu'il conteste sans ambages* », et affirme que celles-ci « *ne reposent vraisemblablement que sur des motivations personnelles inavouées et malveillantes* ».

Si le prédicateur est présumé innocent, ces dénonciations vont pour la première fois faire émerger publiquement le sujet des violences sexuelles commises par les imams au sein de la communauté musulmane, donnant lieu à d'âpres débats déchirant le petit monde des influenceurs musulmans : un prédicateur religieux doit-il être irréprochable ? Faut-il dénoncer publiquement leurs agissements quand on a connaissance de faits ? À qui s'adresser quand les responsables musulmans ne répondent pas ? Faut-il utiliser les réseaux sociaux pour briser l'omerta ? Qui a autorité pour écarter un imam de ses fonctions ? Autant de questions qui illustrent les difficultés d'un mouvement naissant de libération de la parole.

À la suite de l'influenceur musulman belge, le mouvement est repris par une jeune musulmane de 34 ans, revenue à une pratique assidue de la religion il y a quelques années et sensibilisée aux violences faites aux femmes lors de ses études : Loubna Fethi. Courant 2024, la jeune femme commence à faire de la sensibilisation aux situations d'emprise psychologique sur son compte Instagram. Progressivement, en réaction à ses stories, d'autres femmes dénoncent des situations d'emprises subies de la part d'imams ou de prédicateurs. Puis des faits plus graves apparaissent. Au cours du mois de mai 2024, Loubna reçoit le témoignage d'une femme disant

avoir été forcée par un prédicateur connu à avoir des relations sexuelles avec lui. Après avoir écouté attentivement la victime le 21 mai, elle décide de la croire.

► Printemps 2024 : faire bouger les choses en interne

Loubna Fethi tente alors d'alerter ceux qu'elle considère comme faisant autorité dans la communauté musulmane sur les cas de ce dernier prédicateur et de Mohamed Nadhir – qui a été son professeur et dont elle a eu écho – en espérant qu'ils prennent des mesures. Elle contacte plusieurs fois Nader Abou Anas, l'un des prédicateurs les plus connus du Web – il cumule plus de 500 000 abonnés sur Instagram –, auprès de qui elle a aussi pris des cours.

Le 1er juin 2024 pourtant, Nader Abou Anas est annoncé comme intervenant dans un webinaire aux côtés de Mohamed Nadhir. Pour Loubna Fethi, c'est la preuve de l'omerta, et du fait que ces « imams 2.0 » ne prennent pas ces affaires au sérieux. Les réseaux sociaux lui apparaissent comme un dernier recours pour alerter sur le danger potentiel que représentent les prédicateurs accusés.

► Juin 2024 : les réseaux sociaux, dernier recours ?

Se disant prête à tout pour faire bouger les choses quelles qu'en soient les conséquences, Loubna Fethi va donc utiliser à plein son compte Instagram pour sensibiliser les femmes musulmanes aux violences sexuelles commises par des imams, et dénoncer certains d'entre eux. Invoquant l'exemplarité que les figures religieuses devraient, selon elle, incarner. Elle estime que ceux qui ont des comportements déplacés à l'égard des femmes abusent de la confiance des fidèles et salissent sa religion. **De fait, à la différence d'autres**

mouvements de libération de la parole, celui-ci se réclame de principes islamiques, Loubna Fethi combinant des revendications de droits des femmes avec une observance religieuse stricte.

Fin juin 2024, elle évoque sur les réseaux sociaux le cas de la femme qui aurait été enregistrée à son insu par Mohamed Nadhir, avec qui elle est en contact depuis le 7 mai. Puis elle publie des captures d'écran d'un échange très cru entre Mohamed Nadhir et cette jeune femme. L'échange choque, le nombre d'abonnés de Loubna Fethi monte en flèche, et la polémique enfle sur les réseaux sociaux. Mohamed Nadhir, lui, porte plainte pour cyber harcèlement aggravé.

► **Juillet 2024 : Instagram, théâtre d'une controverse publique**

Sur la « muslimosphère », l'affaire prend des allures de controverse publique. Un live s'organise sur Instagram, le 28 juin 2024, que *La Croix* a visionné. **Loubna Fethi et deux autres influenceurs musulmans y réclament la constitution d'une organisation au sein du culte musulman pour prendre en charge la question des violences sexuelles, orienter les victimes et écarter les prédicateurs mis en cause.**

Pour eux, il y va de la crédibilité de la communauté musulmane : « *Est-ce qu'une oumma forte met les saletés sous le tapis ?* », interpelle Loubna Fethi. « *Est-ce que vous (les imams) êtes capables de vous organiser pour enlever un fruit pourri de l'arbre ?* », demande avec force l'un des présents à l'imam Ismaïl de Marseille, venu débattre.

Nader Abou Anas, le prédicateur aux 500 000 abonnés, se connecte à son tour. Loubna Fethi lui reproche de ne rien faire pour écarter les prêcheurs problématiques.

Devant les 3 700 internautes qui assistent à cette passe d'armes, Nader Abou Anas répond que ce n'est pas sa responsabilité. « *S'il y a des faits qui tombent sous le coup de la loi, se défend-il, que la victime porte plainte ! Nous, nous n'avons aucune autorité religieuse pour traiter les problèmes corsés qu'on reçoit ici.* »

Ces échanges houleux dévoilent de fait une forme d'impuissance collective pour traiter ces affaires, et un problème structurel : en l'absence d'organisation suffisante du culte musulman, aucun imam n'a d'autorité officielle pour en sanctionner un autre. De plus, il n'existe pas d'organisation au sein de la communauté musulmane en capacité de recueillir la parole des victimes de violences sexuelles, à l'image de celles qui ont pu être mises en place dans l'Église catholique à la suite de la Ciase (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église).

► Été 2024 : le retour de bâton

Les dénonciations se déroulent donc exclusivement sur les réseaux sociaux et déclenchent aussi la vindicte. **À partir du live de juin, une campagne de cyberharcèlement contre Loubna Fethi, orchestrée par plusieurs comptes, se met en branle.** Multipliant les stories et les lives, plusieurs influenceurs l'intimident, publient des photos d'elle sans son voile – une humiliation pour cette femme musulmane observante – et menacent de diffuser ses données personnelles. Au cours de l'été 2024, celle-ci dépose plusieurs plaintes pour cyberharcèlement.

Au-delà des messages insultants, ces dénonciations font débat sur la Toile : fallait-il utiliser les réseaux sociaux pour dénoncer publiquement des prédicateurs sans nécessairement vérifier les témoignages ? Loubna Fethi assume ses méthodes coup-de-poing, elle qui veut faire bouger les choses coûte que coûte : « *On milite pour que*

ce problème-là soit pris en compte, et il faut mettre la pression sinon, malheureusement, les choses ne bougent pas. » Depuis, elle dit avoir reçu des dizaines de témoignages de femmes qui se plaignent d'agissements de la part d'imams ou de prédicateurs, allant des messages déplacés sur les réseaux sociaux à des agressions sexuelles.

► Décembre 2024 : le témoignage d'Aïcha Mounir et la mobilisation des imams

La libération de la parole est ensuite relancée par une deuxième vague de révélations. Le 17 décembre, Aïcha Mounir, une influenceuse musulmane, épouse du prédicateur Ismaïl Mounir connu pour ses positions réformistes, poste sur son compte Instagram : « Aujourd'hui, j'ai 38 ans et j'ai vécu dix ans d'inceste de la part de mon père imam. » Dans un livre intitulé *Le Prix à payer*, sorti en autoédition le jour même, elle raconte son enfance marquée par la volonté de contrôle, les violences physiques et l'inceste qu'elle aurait subis de la part de son père, qui exerçait comme imam dans le nord de la France. Aïcha Mounir a indiqué à *La Croix* avoir porté plainte le jour de la publication de l'ouvrage. Depuis, l'influenceuse reçoit des dizaines de témoignages de victimes d'inceste et de violences sexuelles, qu'elle reposte sur son compte Instagram.

Enfin, une réaction d'autorités musulmanes arrive fin décembre, répondant au souhait des lanceurs d'alerte. **Au lendemain des révélations d'Aïcha Mounir, le Conseil de l'imamat et de la prédication, un récent collectif d'imams emmené par l'imam du Val-d'Oise Tarik Abou Nour, publie un communiqué condamnant les violences sexuelles, exprimant son soutien aux victimes présumées en les encourageant à saisir la justice civile tout en rappelant la présomption d'innocence.** Une voie se

voulant médiane pour prendre au sérieux ces affaires tout en respectant la dignité des accusés.

Le collectif envisage de mettre en place un « comité de discipline » pour recueillir la parole des victimes, les accompagner pour porter plainte et faire en sorte que les imams mis en cause soient mis à l'écart préventivement. « *De cette manière, s'il y a des victimes présumées, plutôt que de dénoncer sur les réseaux sociaux – ce qui crée des tensions incroyables –, ce comité pourrait prendre le sujet à bras-le-corps, écouter les parties et faire une espèce d'arbitrage, sans se substituer à la justice civile* », expose l'imam Tarik Abou Nour lors d'une réunion du collectif en février.

« *Quand des affaires apparaissent, il faut arriver à briser le silence, à encourager les victimes à porter plainte sans aller vers les réseaux sociaux, qui ne font qu'envenimer les choses* », insiste-t-il. Un début de prise de conscience ?

—

À la Grande Mosquée de Paris, une journée d'étude contre les violences faites aux femmes

Signe que le sujet émerge bien dans le culte musulman, une journée d'étude contre les violences faites aux femmes a été organisée le 25 novembre dernier à la Grande Mosquée de Paris.

La journée a rassemblé des intervenants de toutes les confessions, dont, côté musulman, des imams et Kahina Bahloul, première femme imame en France.

Le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-eddine Hafiz y a affirmé que « *le culte musulman et tous les autres cultes doivent pouvoir regarder en face leurs*

problèmes et, en même temps, trouver l'équilibre et l'harmonie entre leurs principes, leurs valeurs et l'émancipation des femmes ». source : <https://www.la-croix.com/religion/metoo-musulman-chronologie-d-une-douloureuse-liberation-de-la-parole-20250306?>

Pcc : **Juvénal de Lyon**